



## Projet de Mise à l'Echelle des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) en Côte d'Ivoire

Note conceptuelle

MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

&

CARE INTERNATIONAL COTE D'IVOIRE

Juin 2022

- **Paul Marlène DOGBO**  
Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté  
Directeur de Cabinet  
Tél : +225 27 21 23 91 76 Cell : +225 07 58 83 41 49  
Email : marlenedogbo@yahoo.fr
- **KOUADIO Marie KONE**  
Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté  
Directeur de Cabinet Adjoint chargé du projet AVEC  
Tél : +225 27 20 23 91 84 Cell : +225 07 08 29 75 49  
Email : [mariekoni2018@gmail.com](mailto:mariekoni2018@gmail.com)
- **Guillaume AGUETTANT**  
**Directeur Pays**  
CARE International Côte d'Ivoire.  
Tel. : +225 27 22 40 97 25 Cell. : +225 07 78 73 13 81  
Email : [guillaume.aguettant@care.org](mailto:guillaume.aguettant@care.org).
- **Fati Abdou**  
**Coordinatrice Programme /Autonomisation de la Femme-Equité Genre**  
CARE International Côte d'Ivoire  
Tel. : +225 27 22 40 97 25 Cell. : +225 07 59 71 40 36  
Email : [fati.abdou@care.org](mailto:fati.abdou@care.org)

## MISE A L'ECHELLE DES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES D'EPARGNE ET DE CREDIT

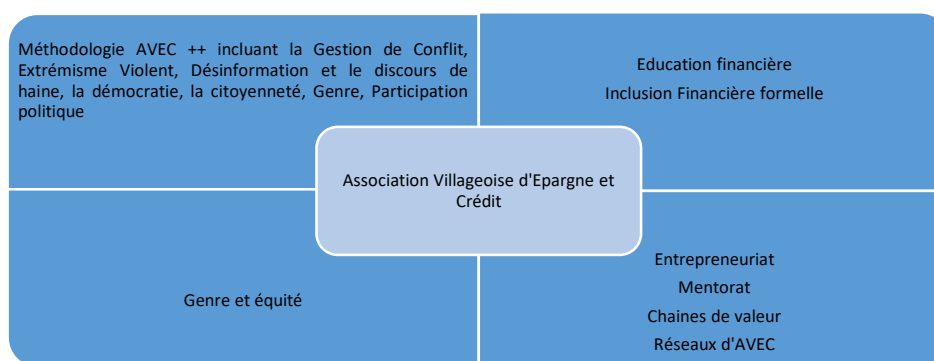
### Note conceptuelle

Pays	COTE D'IVOIRE
<b>Contexte / Problème/ Opportunités</b>	<p>Après plusieurs décennies de crises successives, la Côte d'Ivoire connaît une relative période de paix et de stabilité. Conscient des efforts qui restent à fournir, l'Etat s'est fixé une vision à l'horizon 2030 qui place l'être humain au cœur de la stratégie de développement. Selon cette vision, d'ici 2030, l'Ivoirien sera mieux formé, en meilleure santé, plus productif, assumant pleinement ses responsabilités et exerçant ses droits et devoirs citoyens. La Côte d'Ivoire moderne tendra vers la construction d'une classe moyenne plus importante et d'une société où les populations vivent unies, épanouies et en paix dans un Etat de droit.</p> <p>Pour atteindre les objectifs de la Vision 2030, l'Etat compte doubler le revenu par habitant sur 10 ans (de 1721 à 3440 dollars), réduire le taux de pauvreté de 39,4% à 20%, accroître le taux d'investissement global de 22 % à 40% et créer des emplois (8 millions d'emplois pour 19 millions de personnes en âge de travailler sur 35 millions habitants) sur la période 2020–2030.</p> <p>Le Gouvernement a relevé plusieurs actions stratégiques en vue de matérialiser la Vision 2030. Ainsi l'un des piliers de l'action de gouvernementale a été la création du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP). MSLP est responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en faveurs des personnes les plus démunies.</p> <p>Dans l'exercice de ses responsabilités, le MSLP a entamé plusieurs actions, notamment la prise en charge ou l'assistance aux victimes de différentes catastrophes ; la campagne « Stronger Together », qui est une <i>stratégie de riposte contre les impacts négatifs de la Covid-19 sur les activités d'autonomisation des femmes et menée en collaboration avec des partenaires comme l'UNFPA, la Banque mondiale, l'Union africaine, la CEDEAO ainsi que les neuf pays du projet SWEDD; et projet des filets sociaux productifs.</i></p> <p>Dans le cadre des programmes de filets sociaux, la nécessité de renforcer l'impact des transferts monétaires a été perçue comme un impératif. Pour ce faire, en 2016, une étude au niveau sous-régional sur les contraintes liées à la productivité a été pilotée par la Banque mondiale en vue de développer un programme de protection sociale adaptative dans le sahel.</p> <p>Les objectifs assignés à cette étude étaient d'arriver à identifier des mesures productives adéquates qui permettraient d'augmenter la capacité des ménages pauvres à faire face aux chocs et gérer les risques en renforçant leur résilience et en améliorant leur productivité et la facilitation de l'accès à de meilleures activités économiques.</p> <p>A l'issue de cette étude, un ensemble d'activités ont été retenues parmi lesquelles figure l'AVEC. C'est dans ce contexte que le Projet Filets Sociaux Productifs en</p>

Côte d'Ivoire a expérimenté une phase pilote des AVEC dans 311 villages bénéficiaires en 2020 dans 07 régions du projet couvrant 22 000 ménages. Les résultats de ce pilotage a permis de démontrer la capacité de cet instrument, non seulement à accroître l'épargne et faciliter l'autofinancement local pour la réalisation d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), mais aussi à consolider les liens de solidarité entre les membres. Au regard des résultats favorables obtenus, cette mesure a été déployée sur la cohorte des 75 000 ménages bénéficiaires du PFSP tant en zone rurale qu'urbaine plus précisément dans 803 villages et communes de 23 régions.

Force est de constater que le taux de couverture du projet reste relativement faible au regard du taux national de pauvreté de 39,4%, soit plus de 8 668 000 personnes. Pour combler ce gap et contribuer fortement à offrir des opportunités aux personnes vulnérables sur le plan national, CARE International en Côte d'Ivoire a approché le MSLP dans le but de l'accompagner et de l'appuyer dans la mise à échelle nationale des AVEC.

CARE est le précurseur des AVEC en Côte d'Ivoire depuis 2002. CARE a mis en place près de 8000 AVEC sur l'ensemble du territoire à travers les différents projets menés. L'intervention de CARE est conçue selon le modèle suivant :



Le modèle de mise en place des AVEC par CARE et des changements qui en résultent est fondé sur une théorie éprouvée du changement. Le modèle débute donc par la création des AVEC. Ces groupes, une fois en place, deviennent un point d'entrée pour le déroulement d'une série d'interventions complémentaires qui portent entre autres sur les aspects suivants :

- Le paquet AVEC ++ incluant des formations sûres : la gestion des conflits ; la prévention de l'extrémisme violent ; la lutte contre la désinformation et les discours de haine ; la promotion de la démocratie, la citoyenneté, et la participation politique ; les questions de genre, violences basées sur le genre et équité
- L'éducation financière et l'appui à l'inclusion financière formelle
- La formation sur l'entrepreneuriat et l'appui au démarrage d'AGR autour de différentes chaînes de valeur
- L'appui à la mise en réseau des AVEC

	<p>La combinaison de ces interventions contribue au bon fonctionnement des AVEC, qui deviennent rapidement des vecteurs de transformations positives notables et mesurables au niveau individuel, familial et communautaire. L'objectif de la collaboration entre le MSLP et CARE est d'aboutir à une couverture nationale du modèle des AVEC.</p>
<p><b>Acteurs / Partenaires</b></p>	<p><b>Acteurs principaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté</b> : Partenaire institutionnel</li> <li>▪ <b>CARE International</b> : Partenaire opérationnel et organisationnel</li> </ul> <p><b>Acteurs secondaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Coordinations des Promoteurs de Groupes d'Abidjan, Korhogo, Bouaké et Man</b> : Partenaire d'exécution et de mise en œuvre du projet dans les zones cibles</li> <li>▪ <b>Partenaires financiers : à définir</b></li> </ul>
<p><b>Objectifs</b></p>	<p><b>Objectif général :</b> Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables et à la consolidation des liens de solidarité en leur permettant d'accéder à des opportunités économiques par le biais des AVEC</p> <p><b>Phase de lancement du programme :</b> .....</p> <p><b>Durée de suivi du programme</b> 3 ANS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectif spécifique 1 :</b> Mettre à échelle 3000 AVEC regroupant 75000 nouveaux membres sur l'étendue du territoire national.</li> <li>▪ <b>Objectif spécifique 2 :</b> Renforcer les capacités de 75000 nouveaux membres selon modèle de CARE.</li> <li>▪ <b>Objectif spécifique 3 :</b> Appuyer 75000 nouveaux membres à identifier et gérer des AGR rentables.</li> <li>▪ <b>Objectif spécifique 4 :</b> Offrir des possibilités à 50% des membres d'accéder aux services financiers formels en facilitant les liens avec des fournisseurs de services financiers.( A proposer aux AVEC à partir du second cycle)</li> </ul>
<p><b>Présentation des structures</b></p>	<p>❖ <b>Le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté (MSLP)</b> Aux termes des dispositions du décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant attribution des membres du gouvernement et du décret n°2021-576 du 8 septembre 2021 portant organisation du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, le dit Ministère est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Solidarité et de Lutte contre la Pauvreté.</p>

S'agissant de la Solidarité, le MSLP est chargé de :

- Promouvoir et mettre en œuvre des actions de solidarité ;
- Mettre en œuvre, suivre et coordonner des activités des associations et organisations nationales et internationales à but humanitaire ;
- Développer et renforcer le plaidoyer et de la sensibilisation auprès des populations en faveur des victimes de crises, de catastrophes naturelles, de sinistres et de traites des personnes ;
- Mettre en œuvre de la politique d'assistance aux pupilles de la Nation et aux pupilles de l'Etat ;
- Prévenir du phénomène de la Traite des Personnes, en liaison avec les Ministères concernés ainsi que protéger et prendre en charge des victimes ;
- Recenser, évaluer et réparer des préjudices des victimes des crises, des sinistres et des catastrophes naturelles ;

S'agissant de la Lutte contre la Pauvreté, le MSLP est chargé de :

- Suivre et d'évaluer la politique nationale de réduction de la pauvreté, en liaison avec le Ministre chargé du Plan et du Développement ;
- Participer à la prise en charge sociale des populations vulnérables ;
- Appuyer le renforcement des initiatives locales de Lutte contre la Pauvreté ;
- Coordonner les initiatives de Lutte contre la Pauvreté.

Particulièrement en matière de Lutte contre la Pauvreté, le MSLP a initié plusieurs projets. Il s'agit notamment du Programme des Filets Sociaux Productifs qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Protection Sociale adoptée en mai 2014. Ce programme qui contribue à l'amélioration du niveau de vie des populations en situation de vulnérabilité financière et technique (mesures d'accompagnements) couvre l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, le Gouvernement ivoirien avec d'autres pays du Sahel ont adopté le Projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD) pour accélérer la transition démographique pour la capture du dividende démographique. A ce jour, le projet SWEDD Côte d'Ivoire, placé sous la tutelle du MSLP qui en est à sa deuxième phase, met l'accent sur la réduction des vulnérabilités des jeunes filles, des adolescentes et des femmes en milieu rural.

Pour réaliser ces différents objectifs dans le domaine de la Lutte contre la Pauvreté, le Gouvernement ivoirien est accompagné par divers partenaires techniques et financiers tels que la Banque Mondiale, l'UNFPA, l'OOAS et l'Union Européenne.

	<p>❖ <b>CARE International</b>                  CARE International est une ONG humanitaire et apolitique créée en 1946 ; à ce jour, CARE est une confédération de 14 pays dont chaque membre est une organisation indépendante qui dirige des programmes, collecte des fonds, initie le plaidoyer, soutient la mise en œuvre des programmes dans 104 pays.</p> <p>CARE est présent en Côte d'Ivoire depuis 2000, avec une intervention initiale concernant des actions sur le VIH/Sida. L'objectif principal de CARE Côte d'Ivoire est d'aider les femmes et les filles vulnérables, vivant dans les zones rurales et périurbaines, à vaincre la pauvreté et contribuer à un développement économique durable grâce notamment à plus d'équité du genre. CARE intervient dans la réponse humanitaire, la cohésion sociale, la santé, l'éducation et l'alphabétisation, et surtout la gouvernance et l'autonomisation de la femme et de la jeune fille. Avec un staff de 110 salariés à plein temps, CARE dispose d'un bureau central à Abidjan et 3 bureaux régionaux (Bouaké, Soubré et Daloa).</p> <p>CARE a tissé des liens de collaboration étroits avec le Gouvernement de Côte d'Ivoire, ses agences techniques et ses représentations préfectorales (Ministère de l'Agriculture, Ministère de Affaires Sociales, Ministère de la Santé, Direction de la microfinance, ANADER, OCPV, etc.), les organisations de la société civile, les groupements communautaires, les ONG internationales et les bailleurs de fonds/donateurs qui soutiennent nos activités (USAID, Fonds Mondial, Banque Mondiale, Mars Wrigley, Cargill, Mondelez International...).</p> <p>❖ <b>Les Coordinations</b>  <i>Création des Coordinations</i> : En Août 2007, CARE a formé les premiers Promoteurs de Groupe (PG) venant de 4 zones (Abidjan, Bouaké, Korhogo et Man) sur la méthodologie des AVEC. Suite à leur formation, les PG ont commencé à accompagner la formation des AVEC, leur encadrement, la collecte et la remontée – au niveau de CARE – des informations sur ces AVEC.</p> <p>Pour faciliter l'échange d'expérience et la coordination des actions, les PG se sont organisés en structure ; la création des coordinations s'est faite en 2008 et les reconnaissances légales ont été faites au fur et à mesure ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>31-10-2009</b> : Coordination des PG de Bouaké (CPGP/B)</li> <li>▪ <b>26-01-2010</b> : Coordination des promoteurs de groupe de Man (CPGM)</li> <li>▪ <b>31-03-2010</b> : Coordination des PG de Korhogo (CPGK)</li> <li>▪ <b>2010</b> la coordination des promoteurs de groupe d'Abidjan (CGPRL)</li> </ul> <p>Les coordinations sont régies par la loi N° 60 – 315 du 21 septembre 1960 relative aux associations.</p>
<p><b>Coordination du projet/ rôles et responsabilités des</b></p>	<p><b>Responsabilités communes aux parties</b>                  Les parties s'engagent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prendre toutes les mesures nécessaires pour la bonne application du partenariat ;</li> </ul>

<p><b>différentes parties</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher conjointement des financements pour une mise à échelle nationale de la méthodologie des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) ;</li> <li>• coopérer et consentir des efforts nécessaires au succès des activités ou projets initiés en faveur de la lutte contre la pauvreté ;</li> </ul> <p><b>Responsabilités spécifiques</b></p> <p>- <b>Responsabilités du MSLP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager avec CARE-CI toutes les informations relatives aux initiatives liés aux AVEC ;</li> <li>• Exploiter le guide de formation des groupements qui est un document propriété de CARE-CI dans les limites du présent Partenariat ;</li> <li>• Obtenir l'accord préalable de CARE-CI pour toute reproduction du guide de formation des groupements ;</li> <li>• Permettre à CARE d'assurer la qualité des AVEC mis en place par le MSLP sur l'ensemble du territoire, exception faite des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) en cours dans le cadre du Programme Filets Sociaux Productifs (PFSP).</li> </ul> <p>- <b>Responsabilités de l'ONG CARE International</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire le suivi des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) existant dans le cadre des phases pilotes 1 et 2, exception faite des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) en cours dans le cadre du Programme Filets Sociaux Productifs (PFSP) ;</li> <li>• Apporter un appui technique au MSLP pour assurer la mise à échelle nationale et le suivi des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit ;</li> <li>• Former les membres des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit à devenir des entrepreneurs à travers les modules d'éducation financière, de Lien financier, de l'Entrepreneuriat et du Genre ;</li> <li>• Former les partenaires locaux sur l'approche AVEC ;</li> <li>• Fournir un rapport détaillé des formations données.</li> </ul> <p>- <b>Responsabilités des Coordinations des Promoteurs de Groupe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier et mobiliser 5750 communautés par zone, avec le soutien de CARE (5750 membres par zone soient environ 75000 sur l'ensemble des 13 zones)</li> <li>▪ Recruter 600 bénévoles facilitateurs communautaires</li> <li>▪ Former 600 bénévoles facilitateurs communautaires avec le soutien de CARE et de MSLP</li> <li>▪ S'assurer que les formations données par les bénévoles facilitateurs communautaires soient de qualité</li> <li>▪ Suivre les bénévoles facilitateurs communautaires</li> </ul>
<p><b>Zone Géographique /Cible</b></p>	<p><b>Les zones géographiques du projet :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Région du GONTOUGO : Bondoukou (Pindaboroko, Appimandoum, Kouassi N'Dawa)</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Région du BOUNKANI : Sorobango, Tagadi</li> <li>▪ Région du MORONOU : Bongouanou, Assiékokoré</li> <li>▪ Région du GOH : Galébré, Dignago, Guibéroua</li> <li>▪ Région de l'IFFOU : Daoukro, Ananda</li> <li>▪ Région de l'INDENIE-DJUABLIN : Abengourou, Yakassé-Féyassé</li> <li>▪ Région du BELIER : Didievi, Ndakissikro, Attèkro</li> <li>▪ Région du TONKPI : Man (localité à déterminer)</li> <li>▪ Région du BAFING : Touba (localité à déterminer)</li> <li>▪ Région de CAVALLY : Guiglo (localité à déterminer)</li> <li>▪ Région du TCHOLOGO : Kong (localité à déterminer)</li> <li>▪ Région de LA ME : Adzopé (localité à déterminer)</li> <li>▪ Région du HAUT SASSANDRA : Daloa (localité à déterminer)</li> </ul> <p><b>Les publics cibles :</b>                  Les bénéficiaires de ce projet sont les personnes vulnérables ou marginalisées, à savoir : les populations déplacées et retournées à cause des conflits, les femmes chefs de ménage, les migrants, les professionnelles du sexe, les filles mères, les personnes ayant un handicap physique et les femmes rurales.</p>
<p><b>Activités</b></p>	<p><b>Activités à réaliser :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier les bénévoles facilitateurs communautaires</li> <li>2. Mettre en place les groupements AVEC</li> <li>3. Former les bénévoles facilitateurs communautaires des AVEC sur leur fonctionnement</li> <li>4. Suivi évaluation du projet</li> </ol>
<p><b>Budget</b></p>	<p>Le budget estimatif de la présente note conceptuelle est de 3 millions de dollars USD</p> <p>Les modalités de financement du projet entre le Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté et CARE International seront à définir.</p>